

FICHE AUTORISATIONS - Année scolaire 2025- 2026

NOM : prénom :

Niveau de classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2

AUTORISATION pour les SORTIES d'école

Nous autorisons notre enfant à sortir seul après le temps scolaire (12h ou 16h30).

Nous n'autorisons pas* notre enfant à sortir seul après le temps scolaire.

 *Si exceptionnellement vous souhaitez qu'il puisse sortir seul, il vous faudra l'indiquer par un mot dans le cahier de liaison.

AUTORISATIONS pour les PHOTOS , VIDEOS et productions scolaires en milieu scolaire à usage pédagogique

Mère :

◇ autorise les enseignants de l'école à utiliser dans le cadre pédagogique (journal de l'école, site Internet, publications, reportages) des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires.
◇ refuse que les enseignants de l'école utilisent des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires.

◇ autorise les enseignants de l'école à utiliser dans le cadre pédagogique (site Internet, blog de classe publications, reportages) des productions de mon enfant réalisées au cours des activités scolaires.
◇ refuse que les enseignants de l'école utilisent les productions de mon enfant.

Père :

◇ autorise les enseignants de l'école à utiliser dans le cadre pédagogique (journal de l'école, site Internet, publications, reportages) des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires.
◇ refuse que les enseignants de l'école utilisent des photos de mon enfant prises au cours des activités scolaires.

◇ autorise les enseignants de l'école à utiliser dans le cadre pédagogique (site Internet, blog de classe publications, reportages) des productions de mon enfant réalisées au cours des activités scolaires.
◇ refuse que les enseignants de l'école utilisent des productions de mon enfant.

AUTORISATIONS pour les PHOTOS par la municipalité dans la publication du bulletin municipal

Mère :

◇ autorise la municipalité à publier des photos de mon enfant (prises en groupe, non individuelle) dans le bulletin municipal ; photos prises dans le cadre d'activités liées à l'école (carnaval, fête de l'école, etc)
◇ refuse que la municipalité utilise ces les photos de mon enfant.

Père :

◇ autorise la municipalité à publier des photos de mon enfant (prises en groupe, non individuelle) dans le bulletin municipal ; photos prises dans le cadre d'activités liées à l'école (carnaval, fête de l'école, etc)
◇ refuse que la municipalité utilise les photos de mon enfant.

Fait à le

Je m'engage à vous signaler tous changements modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Signature (MÈRE) :

Signature (PÈRE) :

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Élèves 1^{er} Degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

FICHE SANITAIRE D'URGENCE — A usage des **Pompiers / SAMU - 2025-2026**

Une photocopie est remise au service d'urgence en cas d'accident nécessitant un transport vers une structure de soins.

① Si la situation le nécessite et si votre enfant y est inscrit, *cette fiche peut aussi être transmise au service d'urgence par un responsable du périscolaire (garderie, restauration).*

École primaire GOUPILLIERES – 24 Vallée Penaut, 78770 Goupillières – 06 85 71 22 66

En cas de nécessité, un élève accidenté ou malade peut être transporté et orienté par les services de secours d'urgence vers la structure de soins la mieux adaptée. L'établissement scolaire s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Document non confidentiel, à remplir en début de chaque année.

Les services de secours et d'urgence auront besoin des renseignements suivants :

Nom et Prénom de l'enfant :

Classe : CP CE1 CE2 CM1 CM2 Date de naissance : / / 20.....

Coordonnées des représentants légaux :

Mère / Mme Adresse :

Père / Mr même adresse ou :

Veuillez faciliter la tâche des pompiers ou SAMU
en indiquant un maximum de **numéros de téléphone pour vous contacter rapidement.**

 **domicile** :/...../...../...../..... autre domicile éventuel :/...../...../...../.....

 **portable** mère :/...../...../...../.....  **portable** père :/...../...../...../.....

 **travail** mère :/...../...../...../.....  **travail** père :/...../...../...../.....

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

M. ou Mme : tel /...../...../...../.....

① **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de l'un de ses représentants légaux.**

Allergie(s) connue(s) :

Renseignement(s) particulier(s) (traitement(s), précautions à prendre, ...) :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° sécurité sociale rattaché à l'enfant :

ASSURANCE DE L'ENFANT

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident :

Compagnie d'assurance : _____ Numéro de police d'assurance :

Adresse assurance

Date du dernier rappel de **vaccin antitétanique** :/...../ 20.....

*Pour être efficace, cette vaccination nécessite **un rappel tous les 5 ans.** Se référer au carnet de santé de l'enfant.*

* Nom et adresse de votre médecin de famille :

..... Téléphone de votre médecin :/...../...../...../.....

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Date : / / 20....

Signatures :